Si un jour vous vous retrouvez en présence de pompiers vêtus de rouge et de noir qui vous disent : « on va faire une PRM sur tyro avec la Ferno en utilisant un Protrac’ », il y a de fortes chances qu’il s’agisse de membres du GRIMP. Mais en fait c’est quoi le GRIMP ?

Composé d’hommes et de femmes sapeurs pompiers professionnels et volontaires, le Groupe de Reconnaissance et d’Intervention en Milieu Périlleux permet d’intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l’emploi s’avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement. Sont exclues de ce champ d’application les opérations relevant du domaine du secours en montagne, du secours spéléo et les opérations réalisables avec le Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes (LSPCC).

La spécialité GRIMP comprend trois emplois :

- Le sauveteur GRIMP qui réalise des reconnaissances et/ou des sauvetages ainsi que l’équipement des sites dans le cadre de l’opération. Pour cela, il doit suivre une formation de 80 heures minimum soir au centre de formation national à Florac en Lozère, soit dans le centre zonal duquel dépend son département.
- Le chef d’unité qui conduit et coordonne les interventions, assure la direction technique des opérations et la formation des sauveteurs.
- Le conseiller technique, qui prend en compte les activités départementales liées à la reconnaissance et à l’intervention en milieu périlleux. Il conseille le Directeur départemental du SDIS et organise la formation des personnels de la spécialité.

Une unité GRIMP comporte cinq spécialistes :

le chef d’unité et quatre équipiers, tous inscrits sur la liste d’aptitude opérationnelle. Pour cela, tous doivent avoir effectué au minimum dix entraînements collectifs de 4 heures effectives judicieusement répartis sur l’année, dont un exercice de nuit et satisfaire aux tests annuels tel que le défini le Guide National de Référence GRIMP.

Dans certains départements, les activités en milieu souterrain sont très prisées par les sportifs tant dans le cadre du loisir que dans celui de la prévision des risques.

Bien que présentant des risques mesurés quand elles sont réalisées dans les règles édictées par le ministère chargé des sports, elles sont malheureusement à l’origine d’accidents nécessitant l’intervention des services d’incendies et de secours. Pour cela, une formation spécifique, l’ISS (Intervention en Site Souterrain), a été créé pour permettre aux personnels du GRIMP d’intervenir dans ce contexte particulier, présentant des conditions difficiles d’accès, de mise en œuvre de matériels ou de techniques de progression et de sauvetage particulières. La formation d’une durée minimale de 48 heures s’effectue à l’ECASC (ECole d’Application de la Sécurité Civile) avec un apprentissage de la topographie, de la spéléologie, des modes de communication spécifiques et des techniques de secours en puits.

La médicalisation des interventions dans le domaine GRIMP peut être envisagée sous deux aspects : soit le personnel médical n’est pas inscrit sur la liste annuelle départementale d’aptitude opérationnelle et dans ce cas il est prit en charge par l’équipe GRIMP, soit il est formé à la spécialité et inscrit sur cette liste, et à ce moment là, il accède à la victime par ses propres moyens.

Contrairement à ce que l’on croit, les sites d’intervention et les missions qui sont confiées à cette équipe ne se déroulent pas nécessairement sur des falaises ou des points placés à des hauteurs vertigineuses ; un simple premier étage d’une maison avec une victime de très forte corpulence rendant son transport par l’escalier trop dangereux ou simplement impossible, nécessitera l’intervention d’une équipe spécialisée pour la descendre dans les meilleures conditions. Au quotidien, le GRIMP se déplace pour un randonneur qui s’est foulé une cheville dans un sentier difficile d’accès, pour un grutier qui a fait un malaise à son poste de travail, pour un chien de chasse tombé ou coincé dans une cavité, pour un âne dans une piscine, pour un brancardage difficile, parfois même pour dépolluer des décharges sauvages ou rechercher des personnes disparues , bref, pour tout ce qui nécessite du matériel et des techniques spécifiques.

Dans tous les cas, la **marche générale des opérations** comporte 7 phases :

- la reconnaissance
- le sauvetage
- la mise en place des dispositifs
- la mise en œuvre des dispositifs
- le démontage
- la sécurisation du site
- le reconditionnement

Elle se décompose en 7 manœuvres : le secours paroi, la poulie de renvoi mobile sur tyrolienne, la poulie de renvoi mobile sur point fixe, le train de poulies sur corde tendue, la technique d’évacuation en façade et le secours ravin.

Le GRIMP, dans l’inconscient collectif, fait souvent rêver voire fantasmer ; pourtant ce sont avant tout des hommes et des femmes qui, la plupart du temps, effectuent des missions opérationnelles classiques comme des milliers d’autres collègues. Ils ont juste embrassé une spécialité du monde pompier parmi d’autres, qui élargit leur palette de nouvelles capacités et connaissances pour plus et mieux servir. Derrière chaque spécialiste, il y a un pompier, et derrière chaque pompier il y a un citoyen qui sert le bien public au travers des valeurs fortes qui sont l’essence de leur engagement.

Le quotidien de gens sur la corde raide…

Pour en savoir plus…

Author: Drakkar